

### **Le contexte de l'innovation**

La multiplication des démarches « éco-événements » au sein de chaque territoire fragilise la lisibilité de ces dispositifs pour les organisateurs et notamment les associations.

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général de l'Isère a souhaité élaborer une démarche départementale unique fédérant les différents partenaires institutionnels et associatifs autour de cette problématique devenue incontournable dans les politiques territoriales.

### **L'idée innovante**

Réaliser un guide des éco-événements pour sensibiliser et accompagner les organisateurs et proposer gratuitement à toutes les associations iséroises le « pack éco-événement » qui permet d'intégrer au mieux la préservation de l'environnement lors d'une manifestation.

### **L'objectif recherché**

Cette démarche départementale doit permettre d'inciter, de faciliter et de valoriser le travail des associations qui souhaitent intégrer le développement durable au sein de leurs événements.

### **La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)**

- Information auprès des organisateurs : chaque organisateur d'événement peut, via le site internet du Département ou ceux des partenaires, télécharger le guide des éco-événements et solliciter, s'il le souhaite, les services du Département pour un appui technique.
- Mise à disposition du pack éco-événement auprès des organisateurs : le pack éco-événement est proposé gratuitement à toutes les associations et collectivités pour les aider dans leurs démarches.
- Financement, suivi et observation des événements : afin d'inciter fortement les manifestations phares subventionnées, le Conseil général de l'Isère a instauré le principe d'éco-conditionnalité des subventions allouées aux associations sportives. Depuis 2011, une association ayant une subvention supérieure à 2 500 € et qui ne s'engage pas dans cette démarche peut voir sa subvention diminuer. Afin d'apprécier la démarche mise en place par un organisateur, un système d'observation et d'accompagnement des manifestations phares a été organisé. Chaque organisateur peut solliciter le Conseil général de l'Isère ou un des partenaires pour bénéficier d'une aide dans la conduite de son projet « éco-événement ».
- Une ouverture vers des publics spécifiques : un partenariat a été mis en place avec le Ministère de la justice représenté territorialement par la Protection judiciaire de la jeunesse (P.J.J.). Cette collaboration propose aux organisateurs volontaires d'accueillir des mineurs

placés sous main de justice au sein de l'événement. Ceux-ci, avec leurs éducateurs, participent à l'organisation et au déroulé de la manifestation.

### **Le contenu de la réalisation**

Le guide des éco-événements : accessible au grand public sur le site internet isere.fr.

Le « pack éco-événement » comprend :

- des gobelets réutilisables, remis contre une caution de 1 €, récupérés, nettoyés et réutilisés sur un autre événement (stock de 70 000 gobelets).
- des poubelles de tri-sélectif dont la modulabilité permet le tri des déchets sur tous types de manifestations sportives.
- un kit de sensibilisation composé de 10 panneaux pour monter des stands de sensibilisation sur les événements.
- un kit covoiturage comprenant des oriflammes pour matérialiser une aire de covoiturage.
- une fontaine à eau qui permet de supprimer les bouteilles en plastique.

### **Les moyens humains et financiers (budget total, coût pour la collectivité)**

Le projet est porté par le Vice-président chargé de la jeunesse, du sport et de la vie associative en collaboration avec les directions concernées.

Les autres partenaires sont : le Comité olympique et sportif de l'Isère, la Direction départementale de la cohésion sociale, Eco-Emballages, l'Agglomération de Grenoble...

Le coût total du dispositif a été de 15 000 € en 2010 et 25 000 € en 2011. Ce dispositif a été pensé pour être en partie autofinancé après les deux premières années. Ainsi, le coût de fonctionnement devrait être d'environ 5 000 € annuel pour les années à venir.

### **Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)**

L'expérimentation de 2010 auprès de 50 manifestations a permis d'effectuer le tri des déchets sur 70 % des manifestations.

Au total, plus de 180 000 gobelets réutilisables ont été mis sur les événements, soit une économie de près de 2 tonnes de déchets plastiques.

Pour l'année 2011, plus de 125 associations se sont déjà inscrites. L'objectif devrait être de plus de 350 000 gobelets utilisés soit près de 4 tonnes de déchets plastiques évitées, à quoi s'ajoute un volet de sensibilisation majeur auprès des associations.

Trois manifestations engagées depuis plusieurs années dans la prise en compte optimale du développement durable seront labélisées (La Foulée blanche, Triathlon du Valbonnais et l'Ekiden).

Face au succès majeur de ce dispositif de nombreuses collectivités territoriales sollicitent le Département afin d'obtenir des informations sur les modalités de mise en œuvre.

Les premiers arbitrages relatifs à l'éco-conditionnalité sont en train d'être pris. Plusieurs événements non engagés devraient voir leurs subventions diminuer cette année.